



DOCUMENT GRAPHIQUE  
COMMUNE : MOUTONNEAU

Numéro

16238

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Communauté de communes Cœur de Charente

- ZONES URBAINES (U)**
- Ua : Centres anciens des pôles principal et intermédiaires structurants
  - Ub : Bourg des autres communes, aux villages et aux principaux hameaux
  - Uc : Extensions urbaines qui se sont réalisées principalement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble
  - Ud : Grands sites d'équipements publics ou d'intérêt collectif
  - U1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
  - U2 : Sites économiques accueillant des petites activités artisanales et des activités économiques de proximité
- ZONES A URBANISER (AU)**
- AU1 : Secteurs destinés à accueillir l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
  - AU2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
  - AU3 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des petites activités artisanales et activités économiques de proximité
- ZONES AGRICOLES (Ap)**
- A : Zone agricole
  - Ap : Secteur agricole à protéger
- ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES (N)**
- N : Zone naturelle et forestière
  - Np : Espaces naturels les plus sensibles d'un point de vue écologique
  - Nf : Espaces boisés
  - Ni : Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
  - Nis : Emprise constructible des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
  - Nt : Espaces naturels accueillant des activités touristiques
  - Nts : Emprise constructible des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
  - Nz : Emprise constructible des sites accueillant des activités économiques isolées (STECAL)
  - Nrp : Secteurs artificialisés à dominante naturelle pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable
  - Nrs : Sites destinés à l'accueil des gens du voyage (STECAL)
  - Nes : Ecoumène d'échappée
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- Emplacement réservé
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les bosquets sont à préserver)
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
  - Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL)
  - Secteur à protéger pour des motifs paysagers
  - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et de sous-sol
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Éléments de paysage (lignes et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
  - Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
  - Diversité commerciale à protéger ou à développer
  - Éléments de paysage (lignes et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (arbres isolés)
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- AUTRES DONNÉES (à titre informatif)**
- Limites, Communes
  - Constructions en cours
  - Cimetière
  - Bâtiments durs
  - Bâtiments légers

